

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2019

LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1548)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 170

présenté par
M. Latombe

ARTICLE 7

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« peut »

les mots :

« ou l'avocat peuvent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.

Amendement rédigé avec les avocats.